



Complément d'enquête suite à cambriolage

Par **danielG**, le **19/03/2008 à 11:39**

Est il possible au cours d'un procès, de demander un complément d'enquête sur des personnes qui n'ont pas été inculpées, en particulier des personnes susceptibles d'avoir donné les indications nécessaires pour effectuer un cambriolage. Les inculpés sont les auteurs, mais sans indications extérieures ils n'auraient pas pu faire leur coup en toute tranquillité. Des éléments prouvent qu'ils ont eu des indications, il faut savoir qui les a données

Par **citoyenalpha**, le **19/03/2008 à 17:18**

Bonjour, Il apparaît que cette demande ne pourrait obtenir recevabilité. En effet le tribunal a été saisi afin de juger les auteurs du vol en conséquence il ne lui appartient pas de demander un complément d'enquête sauf si ce complément d'enquête permettrait d'apporter des faits nouveaux quant à la culpabilité ou l'innocence des prévenus sur les délits pour lesquels ils ont été cités. Ce qui n'apparaît pas être le cas dans votre demande. Il vous appartient donc de demander ce complément d'enquête auprès du procureur de la République. Restant à votre disposition.